

Initiatives ministérielles

la Commission du statut de réfugié. Cette personne avait été l'avocat de José Mendoza.

Que se passe-t-il? Qui est nommé aux commissions du statut de réfugié? Qui est nommé au poste d'arbitre de l'immigration? Les amis politiques des libéraux, bien sûr. Quelles sont leurs qualifications? Suffit-il d'avoir donné de l'argent au Parti libéral ou d'avoir travaillé pour lui? Quelles sont les exigences? Suffit-il d'avoir de bonnes relations ou faut-il aussi être compétent? C'est tout le temps comme cela. Regardez les trois dernières nominations au Sénat. Des gens qui seront là jusqu'à 75 ans. Ce sont vos relations dans le Parti libéral qui comptent, n'est-ce pas?

Continuons. Nous avons eu des modifications à la Loi sur l'immigration en réponse aux questions soulevées par le Parti réformiste. Le Parti libéral nous dit: «Écoutez, ne vous tracassez pas trop de ces petits problèmes. Il faut penser à l'ensemble de la question de l'immigration. Il faut considérer les deux extrêmes, les bons immigrants et les mauvais immigrants.»

La nouvelle audition de M. Mendoza avait été fixée au 18 août.

• (1650)

J'ai découvert qu'on avait présenté une demande de huis clos. J'ai moi-même présenté une demande pour que l'audience soit publique. C'est pourquoi au lieu d'avoir une audience le 18 août sur le statut de réfugié, nous avons eu une audience pour déterminer si l'audience devrait être publique ou non. Ça devient ridicule. Nous en sommes déjà à la troisième audience et il y en aura une quatrième pour la même personne.

Encore une fois, l'audience a réuni huit personnes payées par les contribuables pour se pencher sur le cas de cette personne. Avant d'avoir le droit d'y assister, j'ai dû signer un document m'engageant à ne rien dire de ce que j'entendrais durant cette réunion. Je l'ai signé pour pouvoir y entrer. Après l'avoir signé, j'ai reçu certains papiers. L'un d'eux était une plainte présentée par M. Mendoza et son avocat parce que je possédais à son sujet de l'information que je n'aurais pas dû avoir. C'était une plainte déposée auprès du Commissaire à la protection de la vie privée. Me voici l'objet d'une enquête menée au nom de cette personne qui ne devrait même pas être au Canada.

J'ai vérifié au bureau du commissaire et on m'a dit que oui, l'enquête aurait lieu. J'ai dit: «Très bien, mais ce sera une enquête publique, pas à huis clos.» Je me suis alors adressé à la Commission du statut de réfugié. J'ai précisé avoir reçu ces papiers après avoir signé l'engagement à garder le silence et demandé si je pouvais les montrer aux gens, pour leur faire savoir ce qu'on me reprochait. On m'a répondu non. Je ne peux pas rendre ces papiers publics. Je n'ai pas le droit de me défendre, mais lui, il a le droit. Pourquoi ne puis-je pas en faire autant?

M. Hart: Vous n'êtes qu'un député.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Je ne suis qu'un député.

J'ai demandé que notre porte-parole pour les questions d'immigration assiste aux audiences, mais il n'a pas obtenu l'autorisation. On lui a demandé de sortir. Quand je suis arrivé, à 9 heures, une assignation à témoigner avait été déposée à mon nom, faisant de moi un témoin à cette audience ainsi qu'aux suivantes.

J'ai découvert qu'en tant que témoin, je ne pouvais pas assister à toute la séance. On pouvait donc m'ordonner de sortir. J'ai alors dit avoir besoin d'un conseiller et on m'a donné 20 minutes pour en trouver un dans Vancouver. Je parle bien d'une commission fédérale du statut de réfugié. Je suis sorti et j'ai donné 25 cents à notre porte-parole pour qu'il agisse comme mon conseiller à la table d'audience. La commission a donc dû nous accepter tous les deux, et rien n'aurait pu nous faire sortir.

Trois de ces audiences ont déjà eu lieu, et une quatrième s'en vient. Nous avons cru que l'une des audiences servirait à déterminer si la prochaine audience serait accessible au public, mais nous avons découvert qu'il y avait trois audiences distinctes. Le ministre de l'Immigration en a d'abord appelé de la décision prise par un arbitre de l'immigration de laisser cette personne en liberté. Il y aura une audience à ce sujet le 28 septembre.

Une autre est prévue pour le 3 novembre. Celle-ci portera sur les poursuites au criminel pour l'agression sexuelle de la jeune femme. C'est une audience distincte. Le 14 novembre, le porte-parole du Parti réformiste et moi-même tenterons toujours de faire participer le public à cet exercice.

Les députés d'en face n'arrêtent pas de nous raconter que le système fonctionne bien, que c'est un bon système et que ces gens ne représentent qu'une très faible minorité. Est-ce bien vrai? Les députés là-bas feraient mieux de se réveiller.

M. Nault: Posez-la votre question! Je ne comprends pas un traître mot à ce que vous dites.

M. White (Fraser Valley-Ouest): C'est un député libéral qui vient de m'interrompre. Il ne comprend pas un traître mot à ce que je dis. Et vous savez quoi? Je crois qu'il a entièrement raison. Il ne comprend pas ce que je suis en train de dire. Le système ne fonctionne pas. Mettez-vous cela dans la tête. C'est une industrie qui se perpétue d'elle-même.

• (1655)

J'espère qu'on va me poser des questions car je brûle d'impatience d'en découdre avec ces mauviettes de libéraux. Il est temps de revenir à l'essentiel.

Cet individu n'a déjà que trop profité de la générosité des contribuables canadiens. Il n'est pas correct que quiconque ayant été inculpé sous 12 chefs d'accusation et déporté de ce pays y revienne de son propre chef, alors que cette jeune femme se terre, terrorisée. Il est injustifiable de dépenser tout cet argent dans de telles circonstances. Nous en avons par-dessus la tête et nous n'allons plus nous laisser faire.

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, je dois lire cet avis avant 17 heures.